

Réseau commande publique : un décalogue pour ouvrir les marchés aux PME

jeudi, 03 février 2011 06:40



Alors que la Commission européenne ouvre le chantier de la révision des directives marchés, le Réseau commande publique (RCP) fait dix propositions (à télécharger) pour faciliter l'accès des PME à l'achat public. Point de révolution réglementaire, mais plutôt des outils et des mesures de bon sens pour faciliter la vie quotidienne des candidats aux appels d'offres et modifier le comportement des acheteurs.

Les PME françaises ont une caractéristique dont elles se passeraient bien : elles ont de la peine à grandir, a expliqué, le 2 février, le sénateur Jean-Paul Emorine, président de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, à l'occasion de la présentation du travail mené par le Réseau commande publique (1) sur l'accès des petites entreprises aux marchés publics. L'achat public est donc un « tremplin de croissance durable » pour les petits qui aspirent à devenir grands, les jeunes pousses ambitieuses ou les créateurs d'entreprises. Contrairement aux idées reçues, la part des marchés publics remportés par des PME en France n'a rien de marginal. 40% côté collectivités, 20% pour ce qui est de l'Etat. Néanmoins, tout n'est pas rose pour autant. Les chefs d'entreprise continuent de se plaindre de la surabondance de paperasse, de la complexité des règles, ou du « fait du prince » comme ce responsable d'un bureau d'études douloureusement confronté à l'article 20 du CCAG PI qui a permis à la personne publique d'arrêter l'exécution d'un marché sans contrepartie financière. Un constat qui a conduit le Réseau commande publique à faire dix propositions, pas franchement révolutionnaires mais frappées du bon sens. « Pas de bing bang législatif », a prévenu Jean-Paul Emorine. Il faut dire que les précédentes tentatives de faire de la « discrimination positive » se sont cassé les dents sur l'obstacle juridique. Lionel Stoléro, auteur d'un rapport sur le sujet en 2007 (2), a rappelé qu'en raison du principe d'égalité cher à notre République, il était impossible de faire quelque chose au profit d'une catégorie méritante sans encourir la censure du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel. « On ne peut pas traiter les PME différemment des autres. Or, pour une PME, la commande publique, ce n'est pas seulement de l'argent, c'est au moins autant une référence, notamment à l'exportation. A l'étranger, on demande à l'entreprise : à qui vendez-vous dans votre pays ? », a déclaré l'ancien ministre.

Des stages étudiants pour épauler les TPE

Le document (3), a donc choisi une voie pragmatique. La seule audace réglementaire, pourrait-on dire, consiste en une réforme de l'article 87 afin d'inscrire dans le marbre le versement d'une avance automatique de 20% pour les marchés supérieurs à 20 000 euros. Pour le reste, le RCP met en avant des outils pratiques et des changements dans les habitudes de travail. En matière de simplification, il préconise, s'agissant des MAPA, de regrouper l'ensemble des documents contractuels dans un document unique sur le modèle d'un CCP valant acte d'engagement. En effet, les TPE n'ont pas les équipes nécessaires pour dépouiller CCAG et autres CCAP « que personne ne lit ». Dans la même logique, le RCP reprend à son compte l'idée d'une plate-forme internet, par ailleurs expérimentée à l'échelle européenne par le programme Peppol, où les entreprises pourraient déposer leurs attestations fiscales et sociales, ensuite aisément consultables par les pouvoirs adjudicateurs. Notons au passage que la paperasse, tant vilipendée, n'est pas l'apanage des seuls acheteurs. Une responsable d'une PME équipementière d'hôpitaux et de crèches a regretté que les grands groupes titulaires de PPP exigent de leurs fournisseurs des « tonnes de papier » pour des contrats de 10 000 euros... Pour épauler les TPE démunies, le RCP promeut un système de stages rémunérés de 2 à 6 mois effectués par des élèves d'écoles de commerce, d'écoles d'avocats et des étudiants en droit, soit pour détecter les appels d'offres, soit pour aider à rédiger la réponse aux appels d'offres. Vingt-trois offres déposées par des entreprises sont déjà disponibles sur le site du Réseau (4).

Changer les comportements

Les travers (supposés ou réels) des acheteurs ont été montrés du doigt. D'où un catalogue de mesures pour améliorer les comportements. Le RCP demande par exemple aux professionnels

d'adapter les pénalités à l'enjeu du marché, et de ne pas fixer des amendes « disproportionnées » aboutissant « à des situations caricaturales » où, en bout de course, l'entreprise doit de l'argent au maître d'ouvrage. Il insiste aussi sur le respect des textes qu'il s'agisse des délais de paiement ou des intérêts moratoires, réglables automatiquement sans demander au fournisseur d'émettre une nouvelle facture correspondant au montant desdits intérêts... L'appréhension à faire de la veille et à rencontrer les fournisseurs est également jugée préjudiciable. Pour combler ce manque, le site du RCP prévoit d'ouvrir des espaces de présentation aux PME qui souhaitent se faire connaître. Jean-Baptiste Hy, directeur adjoint du Service des achats de l'Etat, s'est empressé de tordre le cou aux clichés. Qu'on se rassure, les acheteurs du SAE n'hésitent pas à aller voir les entreprises : ils ne sont pas aussi « pusillanimes que l'image qu'on veut bien leur donner ». En revanche, il a reconnu qu'il y avait des marges de progrès sur la visibilité des achats, c'est-à-dire la connaissance des besoins à venir de l'administration. Plus de clarté et de transparence, c'est justement ce que préconise le RCP pour faciliter la vie des PME soumissionnaires. Parmi ses recommandations figurent la nomination d'un correspondant PME chez les organismes publics, à l'image de ce qui se fait déjà au ministère de la Défense ; et l'inscription dans les pièces de marché du processus de traitement des factures (à qui les adresser, quelles sont les mentions obligatoires à ne pas oublier...). On verra quelle suite l'Elysée, Matignon, Bercy et les parlementaires, tous destinataires du document, donneront au décalogue du RCP.

(1) Le réseau comprend Oséo, l'ordre des experts-comptables, le groupe Moniteur, le conseil national des barreaux, l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, l'assemblée des chambres des métiers et d'artisanat, la fédération des centres de gestion agréés, et le service des achats de l'Etat.

(2) Lire notre interview [Lionel Stoléro : il ne s'agit pas de mater les PME mais de les préparer à affronter la concurrence](#) et notre article : [Accès des PME aux marchés publics : Lionel Stoléro fait ses propositions](#)

(3) Les dix propositions du RCP  [Favoriser l'accès des PME à la commande publique \(485.93 kB\)](#)

(4) Le site du [Réseau](#)

Jean-Marc Binot © achatpublic.info